HO/LA

MINISTERE DE LA SANTE

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

## DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

alta=617

Arrêté N°2007 \_\_\_\_\_ /MS/SG/DEP
Portant autorisation de construire un Centre de
Santé et de Promotion Sociale (CSPS) au secteur N°4
de la Commune de Boussé.

#### LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

- Vu la Constitution du 2 juin 1991;
- Vu le Décret n°2007-349/PRES du 4 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2007-381/PRES/PM du 10 Juin 2007, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2006-216/PRES/PM du 15 Mai 2006, portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la requête de la Congrégation des Sœurs Apôtres du Sacré Cœur de Boussé, relative à la construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) au secteur N°4 de la commune de Boussé, Province du Kourwéogo.

### ARRETE

ARTICLE 1: Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs au secteur N°4 de la commune de Boussé, est accordée à la

Congrégation des Sœurs Apôtres du Sacré Cœur de Boussé, Province du Kourwéogo, district sanitaire de Boussé.

#### ARTICLE 2: Ce Centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra,

- un dispensaire avec équipement
- une maternité avec équipement
- un dépôt pharmaceutique
- des latrines et toilettes extérieures
- un forage équipé d'une pompe

# ARTICLE 3 : Le Directeur Régional de la Santé du Plateau Central est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le '16 JUL 2007

#### **AMPLIATIONS:**

- S.G./.M.S.	1	
- Gouverneur du Plateau Central	1	
- H.C.Kourwéogo	1	
- DRS.du Plateau Central	1	
- MCD Boussé.	1	
- Préfet Dépt Boussé.	1	
- Toutes directions	15	
<ul> <li>Populations intéressées</li> </ul>	2	
- Archives/Chrono	5	
		D / 1

Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National